



2023 / 98

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE QUATORZE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS A VINGT HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GROS Claudine – GUILLARD Paul - JAY Hélène – KALIAKOURAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain – VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS** : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique  
Mme GERMANAZ Sylvie à Mme BRUNOD Aurore  
M. GROGNIET Jean-Christophe à M. VORGER Jean-Michel  
Mme MORARD Ghislaine à Mme RELIER Annie

**Date de Convocation** :  
7 décembre 2023

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 19  
Votants : 23

**EXCUSÉ** : M. GSELL Bernard

*Madame Claudine GROS est désignée Secrétaire de Séance.*

### **Objet** : convention de service unifié Avenant 1 à la convention de gestion du Gymnase Tartarat

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche et la Communauté de communes Cœur de Tarentaise ont décidé de constituer un « service unifié » (SU) relatif à la gestion de ce gymnase intercommunal le 18 décembre 2014 suite à la dissolution du SIVOM ad 'Hoc.

Il s'agit aujourd'hui de prendre un avenant pour modifier la clé de répartition des services supports qui sont refacturés à la CCVA.

**Vu** le projet d'avenant n°1 à la convention de service unifié entre la CCCT et la CCVA relatif aux gymnase Tartarat,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le présent avenant.

**AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

  


André POINTET